

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Conseil d'administration - URN**15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-14****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

Voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités : choix des sections CNU pour 2024

- Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés pour l'année 2024
- Vu la proposition de répartition par section CNU des possibilités de promotions 2024 :
Les administrateurs sont amenés à se prononcer sur les sections CNU pour les 7 promotions concernées par la voie temporaire d'accès au corps des PR pour l'année 2024 telles qu'énumérées ci-dessous, sur la base d'une promotion par section ou groupement de sections :
 - Section 01 (Droit privé et sciences criminelles) et section 02 (Droit public)
 - Section 06 (Sciences de gestion et du management)
 - Section 16 (Psychologie et ergonomie) et section 19 (Sociologie, démographie)
 - Section 17 (Philosophie) et section 18 (Architecture, arts appliqués/ plastiques/ spectacle)
 - Section 32 (Chimie organique, minérale, industrielle) et section 33 (Chimie des matériaux)
 - Section 65 (Biologie cellulaire) et section 67 (Biologie des populations et écologie)
 - Section 69 (Neurosciences)
- Vu la note annexe
- Vu les tableaux annexes

Approbation des sections CNU pour 2024, dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités

Pour	22
Contre	0
Abstention	9
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve les sections CNU susmentionnées

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Présidence
Vice-président CA
Franck LE DERF

Direction générale des services
Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par Victorine MENDY
Responsable des Instances 02.35.14.67.69
secretariatca@univ-rouen.fr

Mont-Saint-Aignan, le 05 décembre 2023

Monsieur le président de l'Université de Rouen Normandie
à

Mesdames et messieurs les membres du conseil
d'administration de l'Université de Rouen Normandie

Séance du 15 décembre 2023

Objet : Voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés 2024

La présente note a pour objet de présenter aux administrateurs les principaux éléments constitutifs du Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités (PR) et aux corps assimilés pour l'année 2024.

Propos liminaires :

La loi de programmation de la recherche conduit à une opération dite de 'repyramidage' pour les enseignants-chercheurs :

Il est prévu, **sur la période 2021-2025**, afin de favoriser la promotion interne, de **créer une voie temporaire de promotion** pour faciliter l'accès du corps des MCF vers le corps des PR. L'objectif est de tendre, pour chaque section CNU, à un équilibre 60% MCF - 40% PR. **2000 possibilités de promotions** devraient être offertes en 5 ans au niveau national (avec un nombre maximum de quatre cents promotions au titre d'une même année).

Pour rappel, le nombre de promotions internes pour l'Université de Rouen Normandie a été de 14 pour les années 2021 et 2022 (7 au titre de l'année 2021 et 7 au titre de l'année 2022) et 7 pour 2023.

Par arrêté en date du 04 décembre 2022, le nombre de promotions internes par établissement a été fixé à **7 possibilités** au titre de **l'année 2024** pour l'Université de Rouen Normandie.

1. Présentation générale de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités.

1.1. lignes générales

Il est créé, au titre des années 2021 à 2025, une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences régis par le décret du 6 juin 1984.

1.2. qui peut se présenter ?

Peuvent se présenter à cette voie temporaire d'accès par promotion interne, auprès du chef de leur établissement d'affectation :

- les membres du corps des MCF titulaires du premier grade (**MCF classe normale**) et qui ont plus de **dix ans de services** effectifs dans ce grade,
- les membres du corps des MCF titulaires du deuxième grade (**MCF hors classe**).

1.3. conditions de présentation

Les candidats doivent être **titulaires de l'habilitation à diriger des recherches** (HDR).

Les conditions pour se présenter à cette voie sont appréciées au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste des candidats dont la nomination est proposée.

Les agents en position de détachement peuvent également se présenter à cette voie temporaire de promotion auprès de leur établissement d'origine.

2. La procédure à décliner au sein de l'établissement

Chaque année, le conseil d'administration répartit par section CNU, sur proposition du président et tenant compte des priorités nationales, les possibilités des promotions arrêtées.

Le déroulé de la procédure est défini dans les lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés validées lors du CA du 14 avril 2023.

3. Critères de choix des sections CNU pour 2024

Un travail préparatoire a été effectué prenant en compte :

- L'examen du ratio PR/MCF de l'ensemble des 49 sections du CNU présentes à l'URN, et l'identification de celles les plus éloignées de la cible 40/60¹ ;
- L'examen du vivier des candidats MCF HDR éligibles dans chacune des disciplines les plus éloignées de la cible 40/60 : nombre potentiel de candidats ; nombre de femmes au sein du vivier ;
- L'examen du pourcentage de femmes PR dans les disciplines les plus éloignées de la cible 40/60 (conformément aux LDG) ;
- Les sections CNU déjà choisies pour la voie temporaire d'accès au corps des PR pour les années 2021 (7 postes), 2022 (7 postes) et 2023 (7 postes) ;
- La campagne d'emplois 2024 : 14 postes de PR et 28 postes de MCF étant ouverts au recrutement, ces éléments auront un impact sur le ratio PR/MCF pour les disciplines les plus éloignées de la cible 40/60 ;
- La possibilité pour les établissements d'ouvrir des promotions pour deux sections d'un même groupe de disciplines tel que défini par le CNU².

4. Proposition de répartition par section CNU des possibilités de promotions 2024 :

Les administrateurs sont amenés à se prononcer sur les sections CNU pour les 7 promotions concernées par la voie temporaire d'accès au corps des PR pour l'année 2024 telles qu'énumérées ci-dessous, sur la base d'une promotion par section ou groupement de sections :

- Section 01 (Droit privé et sciences criminelles) et section 02 (Droit public)
- Section 06 (Sciences de gestion et du management)
- Section 16 (Psychologie et ergonomie) et section 19 (Sociologie, démographie)
- Section 17 (Philosophie) et section 18 (Architecture, arts appliqués/ plastiques/ spectacle)
- Section 32 (Chimie organique, minérale, industrielle) et section 33 (Chimie des matériaux)
- Section 65 (Biologie cellulaire) et section 67 (Biologie des populations et écologie)
- Section 69 (Neurosciences)

¹ Date d'observation : 15/10/2023 prenant en compte la réalisation de la campagne d'emplois 2023 des enseignants-chercheurs, les promotions au titre du repyramidage 2023 et les HDR soutenues jusqu'au 31/12/2023 (Cf. annexe 1)

² Tableau des groupes de section CNU (Cf. annexe 2)

ANNEXE 2 : Groupes des sections CNU

Groupes	Section CNU (numéro et libellé)	
groupe 1	01 : Droit privé et sciences criminelles	
	02 : Droit public	
	03 : Histoire du droit et des institutions	
	04 : Science politique	
groupe 2	05 : Sciences économiques	
	06 : Sciences de gestion et du management	
groupe 3	07 : Sciences du langage : linguistique et phonéti	
	08 : Langues et littératures anciennes	
	09 : Langue et littérature françaises	
	10 : Littératures comparées	
	11 : Études anglophones	
	12 : Études germaniques et scandinaves	
	13 : Études slaves et baltes	
	14 : Études romanes	
groupe 4	15: Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques	
	16 : Psychologie et ergonomie	
	17 : Philosophie	
	18 : Archit, arts appliqués/ plastiques/ spectacle	
	19 : Sociologie, démographie	
	20 : Ethnologie, préhistoire & anthro biologique	
	21 : Histoire & civilisat°, art mondes anciens	
	22 : Histoire & civilisat° mondes modernes/contemp	
	23 : Géographie physique, humaine, éco & régionale	
24 : Aménagement de l'espace, urbanisme		
groupe 5	25 : Mathématiques	
	26 : Mathématiques appliquées & applications maths	
	27 : Informatique	
groupe 6	28 : Milieux denses et matériaux	
	29 : Constituants élémentaires	
	30 : Milieux dilués et optique	
groupe 7	31 : Chimie théorique, physique, analytique	
	32 : Chimie organique, minérale, industrielle	
	33 : Chimie des matériaux	
groupe 8	34 : Astronomie, astrophysique	
	35 : Structure et évolution de la terre et autres planètes	
	36 : Terre solide : géodynamique enveloppes sup	
	37 : Envelop fluides du syst. Terre et aut planète	
groupe 9	60 : Mécanique, génie mécanique, génie civil	
	61 : Génie info Automatique & traitmt signal	
	62 : Energétique, génie des procédés	
	63 : Génie électrique Electronique Photonique ...	
groupe 10	64 : Biochimie et biologie moléculaire	
	65 : Biologie cellulaire	
	66 : Physiologie	
	67 : Biologie des populations et écologie	
	68 : Biologie des organismes	
groupe 12	69 : Neurosciences	
	70 : Sciences de l'éducation et de la formation	
	71 : Sciences de l'information et de la communication	
	74 : Sc & techniques activités phys & sportives	
	85 : Sciences physico-chimiques et ingénierie appl	
	86 : Sc du médicament & autres produits santé	
	87 : Sc biologiques, fondamentales et cliniques	